



mes droits et comments les obtenir

Par **maitre 72**, le **22/08/2020** à **19:22**

bonjours a vous

je viens de recevoir une convocations aux tribunal de carcassonne pour le 12 novembre 2020.

concernant mes 3 enfants qui sont placé par L'ASE suite a une rupture de couple depuis plusieurs années .

voila ma questions .

on me reproche de ne plus avoir de contacte avec les enfants et de ne pas aller sur des visites médiatisé et de ne pas demander de nouvelles de mes enfants .

je réside a 850 klm de mes enfants je suis aux RSA depuis 2017 je suis sans ressources et vie actuellement chez mes parents dans le 72000 près du mans et mes enfants se trouve a Carcassonne 11000.

j'avais un logement sur carcassonne pour me r'approcher de mes enfants mes la maman a réussis a posséder les clés de se logement et as mis mes affaires a la porte dout j'etai a la rue t dans l'obligations de rentrée sur le mans en stop vue quel ma voler aussi ma carte bleu sa été très difficile pour moi

je précise que je suis née le 05/12/1963 -----57 ans

malgré mes courrier aux tribunal en leur précisant que sans ressource je ne peut malheureusement voir mes enfants en faisant un calcul avec le billet de train +hotel plus les frais cela me ferai une depense de 350 euros je ne touche que 490 euros sans compter que j'aide mes parent qui ont tous les deux un handicape .comprenez que ces compliquer pour moi surtout que pour 1h ou 2 h avec mes enfants je suis dans l'obligation de rester 2 jours sur Carcassonne par apport aux trains/ 8h de train aux total.

j'aime mes enfants plus que tous quand je demande des nouvelles des enfants a L'ASE de carcassonne la réponse est pour cela il faut venir nous voir quand j'envoie une carte postal ou un colis tous est bloquer par L'ASE on me dit qu'il garderont les colis ou courrier temps que je ne descendrais pas a carcassonne avec un rendez-vous je me voie pas discuter avec une personne de L'ASE 1h en faisant aller et retour + l'hotel etc...se qui fait aux total 1700 klm de train vue que je ne possède pas de moyen de transport personnel.

avec ceci ma fille qui a actuellement 15 ans et placé ne supporte plus sa maman et ne veut plus la voir elle ces aperçu en grandissant de beaucoup de choses et plus particulièrement

les mensonges que sa maman lui disait. je discute de temps en temps avec ma fille par sms ou tel et elle voit bien que sa maman a des difficultés depuis son enfance et qu'elle suit régulièrement un psy et que son comportement peut changer en quelques secondes qui peut devenir dangereux pour les enfants. Mais quand elle se retrouve avec L'ASE tout va bien d'où les mensonges.

pour mes deux garçons le service ASE et la maman ont décidé de retirer mon nom des enfants pour la raison qui suit.. mon fils qui s'appelle Jimmy et qui a 10 ans aurait dit qu'il ne m'aimait plus. Or je sais que c'est faux et que certains services et sa maman lui ont dit de dire cela au tribunal. Concernant aussi mon deuxième fils il n'a que 8 ans et a des complications à la parole il est autiste et suivi et je sais qu'il m'aime aussi pourquoi faire croire aux enfants que leur père les aime plus alors que c'est faux j'aime mes enfants et jamais je leur ferai du mal et il le sait.

voilà pourquoi cette convocation au tribunal le 12 novembre dont le demandeur et la maman qui m'accuse de n'avoir pas pris de nouvelles de mes enfants depuis deux ans alors que quand je demande des nouvelles par téléphone on ne me répond pas donc la maman sollicite le retrait de l'autorité parentale se que je refuse vu les mensonges donnés aux enfants et devant un tribunal mes deux fils ont peur de dire le contraire de ce qu'ils pensent réellement je pense et j'en suis sûr que L'ASE et leur maman leur subissent un lavage de cerveau à mon encontre

que dois-je faire devant une maman et son avocat et L'ASE qui sont contre moi et qui ne m'écoute pas dans un tribunal je suis déjà assez malheureux que je ne puisse pas voir mes enfants avec les peu de ressources que je possède. que dois-je faire svp et comment faire ???

Par **P.M.**, le **22/08/2020** à **19:40**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous-même prendre un avocat sur place éventuellement en demandant l'[Aide juridictionnelle...](#)

Par **Visiteur**, le **22/08/2020** à **22:34**

Bonjour

Vous dites que l'ASE est intervenue...

Donc la mère n'assume pas la garde normale?